23me Année — N° 5440 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX: RUE NEUVE, 17 Vendredi 14 Mars 1879

23me Année — N° 5439 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX: RUE NEUVE, 17 Jeudi 15 Mars 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

BOURSE DE PARIS DU 12 MARS

Cours à terme de 1 h. 35, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUN, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd.
3 0/0 amortissable. . .	80.50 .[.	80 375 [.
Rente 3 0/0.	78 25 .[.	78 15 .[.
Rente 5 0/0.	113 15 .[.	113 225 [
Italien 5 0/0.	76 80	76 60 [
Turc 5 0/0	12 175	12 00
Act. Nord d'Espagne .	270 00	270 00
Act. Gaz.	1320 00	1320 00
Act. B. de Paris P.-B.	720 00	715 00
Act. Mob. Français. .	471 25	471 25
Act. Lombards . . .	150 00	148 75
Act. Autrichiens. . .	537 50	541 25
Act. Mob. Espagnol. .	790 00	787 50
Act. Suez	707 50	707 50
Act. Banque Ottom. .	495 00	495 00
Oblig. Egypt. uni . .	243 75	246 25
Act. Fon. France. . .	757 50	761 25
Florin d'Autriche . .	67 1/2	67 60
Act. Saragosse. . . .	355 00	355 00
Emp. Russe 1877. . .	88 11/16	88 75
Délégations Suez. . .	618 75	620 00
Florin Hongrois . . .	74 9/16	74 60
Espagne extérieur . .	» »	13 9/16
Consolidés	» »	97 0/0

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 1 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 276, rue du Collége, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	12 MARS	11 MARS
3 0/0	78 20 0 0	78 20 /.
3 0/0 amortissable . .	80 45 ./	80 60 /.
4 1 2 0/0.	108 95	108 75
Emprunts 5 0/0. . .	112 85 /.	113 00 /.

Service particulier du Journal de Roubaix	12 MARS	11 MARS
Act. Banque de France.	3030 00	3030 00
» Société générale. .	498 00	498 00
» Créd. f. de France.	755 00	761 00
» Chemin autrichien.	537 00	541 00
» Lyon.	1127 00	1125 00
» Est	705 00	705 00
» Ouest	780 00	782 00
» Nord.	1422 00	1420 00
» Midi	850 00	850 00
» Suez	707 00	707 00
% Péruvien	00 00	00 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nou.)	497 00	495 00
Londres court. . .	25 31 00	25 30 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	472 00	471 00
Turc	12 15	12 10

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 12 mars.

Change sur Londres, 4,86 25; change sur Paris, 5,15 50; *100*.
Café good fair, (la livre) 13 1/8, 13 3/8.
Café good Cargoes, (la livre) 13 5/8, 13 7/8.
Calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 12 mars.

Ventes 200 b. Marché calme.

Liverpool, 12 mars.

Ventes 8,000 b. Marché soutenu.

Manchester, 12 mars.

Plus ferme.

New-York, 12 mars.

New-York, 9 3/4.
Recettes 46,000 b.
New-Orléans low middling 69 »/».
Savannah » » 68 »/».

ROUBAIX, 12 MARS.

BULLETIN DU JOUR

Décidément, le rapport de M. Brisson a fait un colossal fiasco. Il n'y a plus que les organes du jacobinisme qui osent appuyer ses conclusions. Dès ce moment on peut donc considérer comme certain l'enterrement de ce fameux procès des ministres avec lequel, depuis plus d'un an, la commission d'enquête jetait le trouble dans le pays.

Malheureusement nous n'en aurons pas fini avec ces brandons de discorde que le radicalisme est toujours prêt à secouer sur l'opinion pour la troubler, l'inquiéter et l'enfieller. Le projet du retour des Chambres à Paris qu'on disait hier abandonné sera définitivement porté à la tribune comme une sorte de compensation de l'abandon du procès des ministres.

Il est donc écrit que, nous ne pourrons pas avoir une semaine de calme et de sécurité. Nous marchons de secousses en secousses, les crises succèdent aux crises, et dans le présent comme dans l'avenir, nous n'entrevoyons pas au milieu des écueils à travers lesquels nous naviguons un tout petit bout de plage où nous puissions espérer de pouvoir jeter l'ancre pour jouir de quelques instants de repos !

Au lieu de s'occuper de nos affaires, la Chambre use tout son temps en petites intrigues, en luttes stériles, en compétition d'ambitions.

Voilà deux mois qu'elle est réunie ; qu'a-t-elle fait en vue d'améliorer la situation du pays ? Notre agriculture et nos industries traversent une crise terrible qui affame nos populations ; quelles mesures prennent nos législateurs et le gouvernement pour adoucir au moins quelque peu la misère publique ? On promet beaucoup, on promet toujours, mais on ne fait rien. Depuis que la session est ouverte, qu'a fait la Chambre de vraiment utile pour le public ? Elle n'a employé ses séances qu'à soulever des questions irritantes. Ainsi elle a discuté et voté la loi d'amnistie, cette loi que personne ne demandait, sauf la fine fleur du radicalisme et qui nous créera dans un prochain avenir les plus cruels embarras.

Quant aux questions d'affaires elles ont été reléguées au dernier plan. Leur tour viendra quand il pourra, si toutefois il vient jamais.

En attendant tout chôme dans le pays. Les chefs de manufactures et d'usines s'épuisent, car, malgré leurs sacrifices, ils ne peuvent utiliser tous les bras et les ouvriers qui manquent de pain s'exténuent en stériles lamentations ! Beaucoup ont voté avec frénésie pour les candidats de la gauche qui leur avaient annoncé des merveilles de prospérité et de stabilité; aujourd'hui, ils apprennent à leurs dépens ce que valaient ces promesses.

Puisse du moins cette rude leçon leur servir d'exemple et leur apprendre à n'accorder désormais leur confiance, non plus aux radicaux qui les flattent pour mieux les tromper, mais aux hommes qui n'ont jamais demandé leurs suffrages que pour mettre leurs lumières et leur dévouement au service des vrais intérêts du pays.

La Fin d'une Légende

M. Brisson est un grand maladroit, et si nous étions radical, nous le maudirions fort.

Peut-on imaginer, en effet, rien de plus déplaisant pour nos maîtres que ce malencontreux rapport.

Depuis quinze mois, une légende s'était formée sur le 16 mai ; on en parlait tout bas, on se racontait des choses horribles ; le moment était proche où dans les chaumières la légende de l'homme du 16 mai allait remplacer celle du Loup-Garou. Les citoyens enquêteurs, traversant la campagnes, avec des airs mystérieux, des allures de proconsul, des écharpes tricolores sur la poitrine et des portefeuilles bourrés de papiers sous les bras, ajoutaient à l'effet de mise en scène ; les imaginations se montaient, les esprits étaient hantés. Des gens qui, pendant cette période, avaient bien vécu et bien dormi, commençaient à se persuader qu'ils avaient souffert tout les maux de la famine et de l'insomnie.

Les bavards avaient bavardé, les écrivains avaient écrit, les charlatans avaient charlatanisé du 16 mai au 14 décembre avec la même faconde et le même aplomb, vous parlaient sans sourciller de ces temps affreux où les tyrans du 16 mai leur brûlaient la langue, brisaient leur plume et crevaient leurs tambours ; une légende s'était formée, M. de Broglie avait massacré dans un coin tous les magistrats qui n'avaient pas voulu se laisser corrompre. M. Brunet avait construit dans l'intérieur de ses appartements une bastille et fait traîner nuitamment dans les cachots une masse énorme de journalistes et de publicistes.

M. de Fourtou avait engagé un certain nombre d'hercules de foire pour les transformer en ses bourreaux ordinaires, chargés de torturer et, au besoin, de décoller tous les maires récalcitrants.

M. Paris, fabriquait de la fausse monnaie; M. Caillaux faisait à la Bourse des coups sur la conversion; M. de Meaux avait fermé les écoles, et le Maréchal passait ses matinées à aiguiser son sabre sur le cuir chevelu de M. Jules Simon — c'était horrible, et, ne vous y trompez pas, on y croyait.

Or, voici M. Brisson qui paraît avec son rapport; la légende s'écroule, et il ne reste rien de toute cette fantasmagorie.

Pauvre M. Brisson ! pauvres enquêteurs ! l'œil du public a pénétré dans les coulisses, et on ne voit plus qu'un rapporteur qui se dégonfle et des enquêteurs qui rapportent, tout penauds, au magasin des accessoires leur tonnerre de zinc et leurs écharpes effilochées.

Piètre fin ! triste aventure ! La légende est morte. Le peuple trompé se regarde, se demande si l'on a voulu se moquer de lui; gare les sifflets !

Il faut se hâter de passer à un autre exercice, et nous doutons fort de la réussite de cette comédie imaginée pour tâcher de consoler les pauvres victimes de notre régime et les petits rentiers écorchés.

Les auteurs n'ont, du reste, jamais prétendu à un succès d'estime, ils obtiendront tout au plus un succès de scandale; mais, quoiqu'ils pensent, les débats sur le prétendu coup d'Etat du 16 mai ne feront pas oublier les coups de conversion trop réels dont ont souffert tant de pauvres diables qui avaient cru à l'ère de la prospérité, de concorde, d'harmonie. CHARLES DUPUY.

Rapport de M. Brisson

FIN

A partir de ce moment, des mesures de détails sont prises pour assurer l'exécution de leurs résolutions.

Le 9 décembre, l'intendant du 4e corps d'armée adresse aux sous-intendants de Blois, Auxerre, Melun, Fontainebleau, Sens, et aux sous-préfets de Joigny, Provins, Montargis, Vendôme, Romorantin, le télégramme suivant :

« Faites immédiatement transporter dans chaque caserne, pour être aujourd'hui à disposition des troupes, infanterie, cavalerie, artillerie, deux jours de vivres de mobilisation, y compris la viande de conserve; pour les chevaux deux jours d'avoine. Rendez-moi compte. »

Nous verrons plus loin que cette mesure n'a pas été prise seulement dans l'étendue du 5e corps.

Le 10 décembre, deux nouveaux télégrammes s'échangent entre M. le ministre de la guerre, président du Conseil, et M. le général Ducrot :

« *Guerre à général commandant le 8e corps, Bourges.*

» La commission militaire se réunira demain mardi matin. Veuillez venir me voir à votre arrivée. »

« *Général commandant 8e corps à guerre, Paris*

Je serai chez vous demain mardi, vers huit heures. »

C'est sans doute, messieurs, dans cette dernière entrevue que les résolutions définitives ont été prises : telle est du moins la conclusion que nous tirons des deux dépêches suivantes :

« 12 décembre, ministre de la guerre à général commandant le 3e corps, Rouen.

» Organisez la brigade Delaunay pour l'exécution du plan n° 2, comme vous me le proposez dans la lettre que M. le commandant Gossard m'a remise de votre part. »

« 12 décembre, ministre guerre à général commandant 10e corps, Rennes.

» Faites vos efforts pour être prêt jeudi au plus tard. Vos troupes prendraient tous les effets de campement, mais impossible d'ajouter des voitures. »

Enfin, le 13 décembre, c'est-à-dire le jour où le ministère Dufaure est constitué, M. de Rochebouët télégraphie à Bordeaux :

« Veuillez prévenir confidentiellement au quartier général d'arrêter tous préparatifs de départ. Je reprendrai probablement le commandement du 18e corps d'armée. »

Ces quelques dépêches télégraphiques nous révèlent, messieurs, sinon toute l'organisation, au moins l'existence d'un complot. Le dessein de résister à la volonté nationale a été formé ; la résolution d'agir a été prise, les agents d'exécution ont été choisis, les dispositions militaires ont été ordonnées, les ordres de mise en marche ont été donnés.

Enfin, comme pour mieux prouver qu'il n'y a dans tout ceci qu'une conspiration politique, qu'aucune éventualité insurrectionnelle ne justifiait ces préparatifs, dès qu'un ministère constitutionnel est formé, tout est contremandé par le ministre de la guerre, et il retourne prendre le commandement de son corps d'armée.

Ces documents, messieurs, portent une vive lumière sur les faits signalés à la Chambre par la pétition de M. le major Labordère, pétition que vous nous avez renvoyée.

M. le major Labordère signale trois faits principaux :

Premièrement, les instructions données par M. le ministre de la guerre aux commandants de corps d'armée, au commencement du mois de décembre, ont été, suivant le pétitionnaire, non pas transmises par des lettres confidentielles confiées à la poste, mais portées aux généraux par des officiers de l'état-major du ministre. — Cette première assertion du major Labordère est confirmée par la note insérée au *Journal Officiel* du 31 décembre 1877, note émanée du département de la guerre.

M. le major Labordère affirme en second lieu que deux jours de vivres de campagne ont été transportés le mardi 11 décembre, à la caserne du 14e régiment d'infanterie, à Limoges. Cette deuxième assertion n'a jamais été démentie; nous savons même, par une dépêche citée plus haut, que cette mesure significative n'a pas été prise à Limoges seulement, mais encore dans toute l'étendue du 5e corps d'armée, dont le centre est à Orléans, tandis que Limoges est le chef-lieu du 12e corps.

Enfin le récit du major Labordère se termine par les lignes suivantes:

« Le même jour, 11 décembre, on avait commencé l'instruction des jeunes soldats de la classe 1876, arrivés la veille : d'après l'ordre de la réponse au rapport, on les avait mis aussitôt à l'étude de la charge exclusivement.

« Jeudi 13 décembre j'appris, vers dix heures du soir, que tous les officiers du 14e de ligne devaient se rendre immédiatement à leur caserne, en tenu de campagne, avec leur revolver.

» J'y courus. Quand j'arrivai, les soldats étaient prêts à prendre les armes: les chevaux des officiers montés étaient dans la cour, sellés; les officiers étaient réunis dans la salle des écoles ; je m'y rendis.

» Quand j'entrai le commandant Tardif donnait lecture, en présence du colonel Billot, des instructions arrêtées par le général pour le cas de troubles dans la ville de Limoges. Points à occuper par les diverses fractions de la garnison...., conduite à tenir pour empêcher les rassemblements et les disperser; recommandation d'agir avec la plus grande énergie et, après les sommations, de faire feu sans s'inquiéter des femmes et des enfants que les groupes mettraient probablement au premier rang, etc. (Vives rumeurs à gauche et au centre.)

» M. le lieutenant Laferrière, adjudant de la garnison, arriva quand cette lecture se terminait; il dit quelques mots à voix basse au général Billot, puis il ajouta à demi-voix qu'il fallait toujours se tenir prêt à partir d'un moment à l'autre. Le colonel parcourut des yeux une lettre de service qu'il avait à la main et nous dit qu'en raison des ordres reçus les officiers resteraient en permanence à la caserne et qu'au premier signal chacun se rendrait à son poste.

« Aucun de nous ne pouvait douter et se doutait que ce fût un coup d'Etat et qu'on ne dût prendre les armes dans la nuit même. Les visages étaient mornes et inquiets.

J'élevai la voix et dis: « Mon colonel, un coup d'Etat est un crime, je n'en serai pas complice. Je suis honnête homme. Le rôle que l'on me réserve dans cette tentative criminelle, je ne le remplirai pas. » (Applaudissement à gauche et au centre.)

» Le colonel me dit: « Vous n'avez pas à discuter: votre devoir est d'obéir quand même. »

Ce récit, messsieurs, n'a jamais été contesté

Il est d'ailleurs difficile de le mettre en doute lorsqu'on connaît les dépêches télégraphiques que nous venons de citer. Les préparatifs militaires ont été poussés jusqu'aux plus minutieux détails ; des mesures d'exécution, « que rien ne justifiait », toujours suivant la note officielle, ont été prises, non pas à Limoges seulement et par suite de la méprise d'un officier, mais d'une façon générale et par ordre du ministre de la guerre, président du conseil. On a été jusqu'à supposer, ce que n'autorisait à prévoir aucune de nos révolutions, que les femmes et les enfants seraient mis au premier rang par les prétendus insurgés, et l'on a donné ordre de faire feu sur eux.

Par cette prévision étrange, les auteurs de ces ordres ont peut-être prouvé qu'ils avaient conscience de l'horreur qu'inspirerait leur attentat et qu'ils s'attendaient aux protestations des populations tout entières.

A gauche. — Très bien ! très bien !

M. le rapporteur. — Notons en passant qu'à cette même date le ministre de l'intérieur télégraphie à plusieurs préfets que « les idées de résistance l'emportent à l'Elysée. »

Tel sont, messieurs, les meilleurs indices que nous avons recueillis.

Vous voudrez bien remarquer que votre commission n'avait aucun pouvoir de coercition, qu'elle était hors d'état d'obliger certaines personnes à comparaître devant elle, qu'il lui manque des documents importants.

Dans cet état, néanmoins, nous avons été amenés à cette conviction que l'entreprise du 16 Mai et la dissolution n'ont pas été seulement la tentative d'une minorité parlementaire pour devenir la majorité. Elles n'ont pas eu pour but unique de faire appel aux électeurs, d'obtenir l'assentiment de la nation. Si tel eut été le dessein des auteurs du 16 mai, si les meneurs de la dissolution n'eussent eu d'autre objet que de consulter le suffrage universel, ils auraient, ou dès le lendemain des élections, ou, au plus tard, dès leur premier échec devant les Chambres, donné leur démission et cédé le pouvoir à un cabinet représentant la majorité nationale. Très-bien ! très-bien ! à gauche.

Par cela seul qu'ils ont gardé le gouvernement après leur défaite, qu'ils sont entrés en révolte contre le verdict du pays, ils nous prouvent que leur dessein était tout différent. Leur cas s'aggrave des préparatifs militaires qu'ils ont poussés si avant. Nous avons les éléments du complot : la résolution d'agir a été prise ; des actes ont été commis ou commencés pour en préparer l'exécution. Pour quelle raison les conspirateurs n'ont-ils pas agi ? Pourquoi se sont-ils arrêtés au dernier moment ? Nous le saurons peut-être par la suite. Ils n'ont pas été jusqu'à l'attentat, mais les caractères du complot se rencontrent dans leurs entreprises.

Nous avons, d'ailleurs, montré, au commencement de ce rapport, que leur but avait été, malgré de nombreuses assurances, de changer le gouvernement établi. Dès le début, la pensée qui éclate à la fin de l'affaire avait été conçue, il serait donc vain, suivant nous, de tenter une distinction absolue entre le ministère du 17 Mai et celui du 23 Novembre. C'est le premier de ces deux cabinets qui a commencé la lutte à outrance contre le pays.

C'est le cabinet de Broglie qui, dans le manifeste du 19 septembre, a osé annoncer que, si les élections lui étaient hostiles, il ne serait tenu aucun compte de la volonté de la France : la dictature était en germe dans une pareille menace.

Cette menace, d'ailleurs, d'ailleurs, n'était pas vaine, et la preuve, c'est qu'on a tout préparé, politiquement et militairement, pour la réaliser. On n'a reculé probablement que devant l'impossible. On comptait sur un faux point d'honneur pour entraîner le président de la République ; le véritable honneur, le patriotisme et la sagesse l'ont emporté : nous avons eu le mémorable message du 14 décembre. (Approbation à gauche et au centre.)

Le ministère Rochebouët ne semble donc figurer dans l'entreprise que comme agent d'exécution. C'est ce que, selon nous, la marche des faits parait démontrer d'une façon générale.

Ajoutons que, d'après la note du *Journal officiel* du 31 décembre 1877, un premier projet d'ensemble aurait été établi au ministère de la guerre dans de certaines prévisions, à la date du 14 novembre, c'est-à-dire à une époque où le cabinet de Broglie occupait encore le pouvoir. Il resterait à connaître les transformations qu'il a dû subir.

En résumé, messieurs, le ministère du 17 mai a violé, suivant nous, les lois constitutionnelles :

1° En essayant de transformer et en transformant en effet la République parlementaire établie par ces lois en une dictature ; en poussant M. le président de la République à assumer le pouvoir personnel et à s'appuyer sur la force armée pour changer ainsi le gouvernement du pays ;

En détournant sans cesse M. le président de la République, au lieu de l'abriter derrière leur responsabilité ;

3° En retardant au delà de trois mois la réunion des colléges électoraux pour le remplacement de la Chambre dissoute ;

4° En retardant au delà du délai voulu l'élection de M. Pierre Lefranc, sénateur.

Les ministres du 17 mai ont, en outre, suivant nous, violé manifestement les lois du 10 août 1871, du 22 juin 1833, du 10 mai 1838, du 27 décembre 1875, les décrets 29 décembre 1851, du 12 février 1852 et du 27 décembre 1871 :

1° En ne faisant point procéder au renouvellement par moitié des conseils généraux ;

2° En ne faisant point procéder au renouvellement des conseils d'arrondissement ;

3° En ne convoquant point ces dernières assemblées ;

4° En interdisant ou faisant interdire sur la voie publique des journaux déterminés ;

5° En appliquant abusivement les dispositions relatives à la justice des cafés et cabarets ;

Il est en outre incontestable en principe que la responsabilité judiciaire d'un ministère se trouve encourue toutes les fois qu'il fait, même en dehors des qualifications de la loi pénale, un abus criminel du pouvoir qui lui est confié. « Un ministre trahit l'Etat, dit Benjamin Constant, toutes les fois qu'il exerce au détriment de l'Etat son autorité légale. » Telle a toujours été la base des accusations pour crime de trahison.

Nous rencontrons, messieurs, de graves excès de ce genre dans l'histoire du 16 Mai ; mais il est superflu d'insister sur ce point, car cette triste période nous présente nombre de faits qui tombent directement sous l'application des lois pénales communes à tous les citoyens.

Voici, messieurs, les conclusions de votre commission :

Il y a, suivant nous, présomptions graves que les ministres du 16 Mai se sont rendus coupables des crimes de trahison et de prévarication, et en fait :

6° En transformant le *Bulletin des Communes*, lequel ne doit contenir que « les lois, décrets et instructions du gouvernement », en un pamphlet politique.

D'après votre commission, la définition la moins étendue qui puisse être donnée de la responsabilité particulière établie contre les ministres par l'article 12 de la loi du 16 juillet 1875, c'est qu'ils commettent un crime toutes les fois qu'en qualité d'agents de la puissance exécutive, ils commettent une violation de la loi. D'ailleurs, ainsi que nous

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 13 MARS.

— 39 —

LA CROIX DE MOUGUERRE

PAR

CLAIRE DE CHANDENEUX

XXIII

(SUITE)

Sachant l'officier d'artillerie brisé par la mort de sa mère, elle avait cherché à atténuer ce qu'un chagrin nouveau pouvait avoir de dangereux pour un esprit déjà frappé. L'histoire de Marius avait perdu son caractère véritable en passant par sa charitable plume, et n'était plus guère que l'aventure d'un mari malheureux obligé d'abandonner une situation acquise pour essayer de rattraper, à travers le monde, son bonheur conjugal en fuite. Comme conclusion, elle avait pris les enfants. C'était tout.

Du vol pas un mot. De la destitution évitée par miracle, pas une ligne.

L'immense lettre de Marius fut donc une révélation complète pour Etienne ; révélation d'autant plus intéressante que l'officier y vit se dérouler dans un rôle énergique et noble une nature féminine dont il ne soupçonnait pas le ressort.

Marius avait les accès de franchise des cœurs faibles, qui ne raisonnent guère qu'après coup. Il était, en outre, profondément pénétré du service que sa belle sœur, pour laquelle il n'était qu'un étranger, était venue lui rendre dans sa propre demeure.

Tout épris qu'il fût encore de la fatale beauté de sa femme, le pauvre diable était trop atteint par son odieuse conduite pour essayer de la pallier.

Il jetait Sylvia par-dessus bord dès les premières phrases de sa confession, mais on sentait, vers la fin, que, malgré tout, son bonheur et sa vie restaient attachés à cette robe de ballerine.

Sa reconnaissance, ses regrets, son exaltation, ses espérances mortes formaient un ensemble étrange, illogique et poignant dont Etienne fut violemment ému.

— C'est un noyé que nous ne sauverons pas ! pensait-il.

Il disait « nous » parce que son cœur plein de gratitude associait Marie-Anne à cette œuvre de sauvetage que, seule, elle avait vaillamment commencée.

Etienne était surpris, heureux de découvrir dans sa jeune femme de viriles qualités.

Il pensa que ce serait un lien entre leurs destinées, un peu de chaleur répandue sur leur froide existence.

Sa propre générosité le rendait très apte à bien juger celle des autres. Cela ne lui donna pas un désir beaucoup plus vif d'arriver à Bayonne, mais il eut le sentiment d'avoir mal jugé, de n'avoir pas deviné une belle nature, et s'en repentit loyalement.

— Je réparerai mon erreur ! se promit-il à lui-même.

Peu de jours après, il traversait la France et arrivait inopinément à Bayonne.

L'hôtel de Fouzolle était clos. Le concierge lui apprit que ces dames étaient montées, aux premiers beaux jours, à Mouguerre, au petit château que Mme Etienne de Vambry avait spécialement loué pour passer la saison.

A Mouguerre !... au mois de mai !... n'était-ce pas une fantaisie dangereuse pour une femme malade ?

M. de Fouzolle était à Pau, mais ses écuries restaient à la disposition du voyageur qui fit atteler immédiatement.

Deux semaines plus tôt, l'officier, fatigué par la mer et les voies ferrées, se fut accorder une journée de repos bien gagné avant de repartir pour la montagne.

Aujourd'hui son premier devoir lui paraissait être d'aller remercier Marie-Anne d'avoir préservé l'honneur des Vambry.

A une année d'intervalle, le printemps se montrait aussi beau, le paysage aussi frais, l'horizon aussi splendide sur la route de Mouguerre que le jour où les deux familles, encore inconnues, qui devaient unir deux de leurs enfants la gravissaient pour la première fois.

Alors, les impressions de M. de Vambry étaient toutes riantes. Sa mère rêvait son bonheur et lui-même s'abandonnait sans effort à sa destinée.

Quelques mois plus tard, sa mère n'était plus, son sort était fixé, ses illusions défleuries.

Tandis que ses regards mélancoliques embrassaient le vert spectacle des montagnes, Etienne en tendit un son de clochette doux et frêle, qui lui était familier.

Une chèvre blanche se leva dans les hautes herbes et fixa sur le voyageur ses yeux clairs étonnés.

L'apparition de cette chèvre blanche traînait après elle tout un cortége de souvenirs... Etienne crut plus sage de ne les pas évoquer et détourna la tête pour ne point chercher, entre les taillis, une autre vision plus humaine.

On approchait du château. Il se rappela que les émotions étaient fatales aux organisations ébranlées, que le bruit de la calèche pourrait bouleverser Marie-Anne, et, sur son ordre, le cocher s'arrêta à cinquante mètres avant d'apercevoir la grille.

L'officier descendit prestement, suivit le mur et mit le pied dans la grande cour sans avoir attiré l'attention d'aucun domestique.

Là seulement, un valet de chambre l'aperçut et retint par respect une exclamation de bienvenue.

Etienne lui fit signe de s'approcher et s'informa du lieu où il recontrerait ces dames.

— Mme la marquise vient d'entrer dans le parc avec Mme Bernard, qui est arrivée ce matin de Bayonne, répondit le domestique, et Mme Etienne de Vambry est dans la salle d'études.

L'officier fut un peu surpris de ce vocable : la salle d'études !... Il n'avait pas souvenir d'une pièce ainsi baptisée dans tout l'aménagement du château.

Ne voulant pas laisser voir son ignorance de ce détail, il borna là son interrogatoire et, sans vouloir être annoncé, pénétra dans les appartements.

Sa prévoyance; qui s'alarmait tout à l'heure pour Marie-Anne du bruit de la voiture, ne songeait plus en ce moment à la sensation que celle-ci pourrait éprouver en le rencontrant tout à coup dans un corridor.

Il venait d'être repris, en touchant au seuil, des souvenirs d'un passé vieux de quelques mois; il se revoyait en pensée quittant, un jour de noces, la femme qu'il venait d'épousser sans amour, de faire sienne à jamais !... et je ne sais quelle curiosité de la revoir l'éteignait tout à coup.

— L'irrévocable est là... derrière cette tapisserie? pensait-il en poussant la porte du salon d'une main nerveuse.

Le salon était vide.

Il allait retourner en arrière, quand les accords maladroitement essayés d'une étude de Bertini retentit sur un invisible piano.

Le son peu mélodieux, vraisemblablement produit par des doigt novices, partait d'une sorte de galerie située à l'extrémité du salon.

M. de Vambry s'y dirigea tout aussitôt, avec l'intuition que la « salle d'études » pouvait bien être la susdite galerie.

Une seconde portière l'en séparait.

Supposant qu'un peu d'indiscrétion n'était point un crime dans sa propre maison — quoiqu'il en fût encore bien peu le maître ! — il dérangea, d'une façon à peine perceptible, les plis lourds du reps et sonda d'un œil audacieux les mystères de la salle d'études.

Au piano, se tenait une grande fillette d'une douzaine d'années, dont les mains actives et maigriottes s'escrimaient avec ardeur sur le clavier.

Penchés sur une table d'écoliers, trois enfants de sept à onze ans écrivaient, avec un zèle très vif chez le plus petit, très modéré chez les deux plus grands.

Les bâtons du bon petit élève s'allongeaient et le verbe de ses aînés se traînait le long des lignes.

Par terre, sur le tapis, un garçonnet assemblait gravement les lettres d'un alphabet de bois.

On entendait, dans le ton aigu, les doléances d'un bébé, doléances sur un mal bien peu grave, sans doute, car un frais rire de femme y répondait d'un air railleur.

D'où venaient la plainte et le rire ?

Etiene écarta un peu plus le reps complaisant.

Sur une chaisse basse, une femme était assise, tenant entre ses bras une belle blondinette, qui venait, en courant, de heurter son museau rose à la table et se désolait pour mieux attendrir sa consolatrice.

Celle-ci riait, incrédule, mais embrassait tendrement les cheveux blonds.

A vrai dire, on ne voyait bien d'abord, de ce joli groupe, qu'un corps d'enfant gracieusement abandonné dans des bras pleins de caresses, et de folles bouches qui cherchaient des lèvres pleines de baisers.

On pouvait détailler ensuite. L'observation n'était pas sans charme.

La jeune femme avait le cou penché, un cou blanc et délicat, que faisait valoir l'austérité de la robe noire et sur lequel courait un fin duvet de pêche.

La taille, au contraire, en se cambrant pour soutenir l'enfant, développait le naissant embonpoint des poitrines saines.

La main ferme, un peu longue, aux ongles bien teintés, montrait le sang sous le délicat épiderme.

Le visage, noyé dans la blonde chevelure, se dégagea de cette soyeuse averse et reçut le rayon direct du soleil de mai, que la fenêtre grande ouverte invitait à égayer la salle.

Ce visage doux et souriant, faiblement nuancé de rose, respirait la vie. La lueur de deux grands yeux candides l'illuminait.

Ce n'était pas la beauté, c'était la pureté virginale. Ce n'était pas l'éclat foudroyant, c'était la grâce voilée.

C'était quelque chose d'indicible et d'attrayant... né de la santé retrouvée, du bonheur entrevu, de l'espérance persistante. C'était le charme de la vingtième année, irradiant d'une âme énergique dans un corps bien portant.

Toute la poésie humaine ne se résume-t-elle pas en ce type éternellement vrai ?

Etienne avait frisonné des pieds à la tête en reconnaissant cette transformation... ce bienfait... cette merveille !

Marie-Anne !... Etait-il possible ? Qu'était devenue l'enfant malingre, la malade condamnée ?... Où s'était envolée la mariée si pâle... dont le voile nuptial paraissait un prochain linceuil ?

Il allait s'écrier ; une voix le retint. Voix fraiche, plus forte et toujours musicale, que l'indolence d'autrefois n'alanguissait plus.

— Berthe, tu joues bien faux, ma chère!... Courage, mon Eusèbe, j'aperçois de superbes bâtons!... Ah! l'enfant gâtée qui veut être caressée toujours!... allez jouer, petite Marie. Voyez comme Pierre reconnaît déjà ses lettres. N'avez-vous pas envie de faire comme lui?

Marie-Anne laissa glisser la fillette à terre et vint à la table de travail, où trois fronts se tendirent à son triple baiser.

— Cela n'est pas brillant, Louis!... je croyais, cependant que la conjugaison d'un verbe n'était qu'un badinage pour un grand garçon comme toi. Recommence et fais moi, je te prie, une vraie surprise.

(*A suivre*).